

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	95	107
DATE DE CONVOCATION		28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 18h30,
Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, CRENET Didier, CRESP Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HENNIION Philippe, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine, VÉROT Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : DEFOIS Nathalie, DOBSKI Philippe, GODDAERT Jocelyne, HENDRYCKS Claude.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, COUTANT Cathy pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DICHY-MALHERME Patricia pouvoir à ARNEFAUX Alain, DUPUIS Alice pouvoir à JACQUESSON Frédéric, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, GIRARDIN Daniel pouvoir à LAHOUATI Bruno, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, LÉBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, MILANDRI Mélanie pouvoir à PERARDEL-GUICHARD Christine, SIMON Fariel pouvoir à BOUTELEUX Jean-François.

Secrétaire de séance : MOROY Alain.

Objet : Commission de Délégation de Service Public (DSP) / Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres

Vu les articles L. 1411-5 et D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal d'installation en date du 18 mai 2024, constatant l'élection du Président, de treize Vice-présidents et de treize Conseillers délégués,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux collectivités locales qui souhaitent confier l'exploitation d'un service public, à un tiers, par convention de délégation de service public, de créer une commission de délégation de service public, qui comprend cinq membres titulaires du conseil communautaire et cinq membres suppléants, ainsi que le Président qui la préside,

Considérant la nécessité de constituer une commission de délégation de service public au sein de la Communauté d'agglomération de la Région de Château Thierry,

Considérant que dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP), une commission analyse les dossiers de candidature afin de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre d'une part et procède à l'analyse des offres précédant l'admission aux négociations ayant lieu en commission, d'autre part,

Considérant la nécessité de créer la Commission de DSP,

Considérant que la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de DSP ou de son représentant, président, de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, et de cinq membres suppléants désignés selon les mêmes modalités, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats, qui

peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Vu la note explicative de synthèse,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire, décide de :

CRÉER une commission de Délégation de Service Public.

FIXER, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir
- Les listes peuvent être déposées au cours de la présente séance jusqu'à 19h30

Pour extrait conforme,

*Le secrétaire de séance,
Alain MOROY*



*Le Président,
Sébastien EUGÈNE*



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

